

# REFLEXIONS SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ARCHIVISTIQUES EN EUROPE

« Une fois l'Europe faite, il va falloir faire les Européens »  
Romano Prodi (1998)

## 1 - La mosaïque européenne

S'il est indéniable que la situation politique, économique et sociale a évolué en Europe de manière remarquable ces dernières décennies, le continent demeure loin d'être homogène. En matière d'archives, la diversité et les inégalités entre les pays sont parfois importantes. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut imaginer le continent européen comme une vaste mosaïque. Rien d'étonnant quand on se souvient qu'aujourd'hui l'Europe est composée de plus de quarante pays, qui ont tous leur histoire, leurs institutions, leur législation et leur culture archivistique. C'est pourquoi, dans les limites de mes connaissances et de manière synthétique, je vous ferai part de quelques observations personnelles sur la question des politiques publiques en matière d'archives, en me concentrant en particulier sur quatre thèmes :

- Les relations entre gouvernements et archives
- Le baromètre archivistique européen : les gagnants et les perdants du moment
- La collaboration européenne
- Les perspectives d'avenir

Depuis quelques années, l'archivistique en Europe traverse une phase importante de son développement. Les remises en question sont nombreuses. Elles ont des racines diverses, comme l'éclosion de l'informatique, l'affirmation dans beaucoup de pays de la gestion de documents (*records management*), l'évolution parfois importante de la législation, de nouvelles façons de gérer les deniers publics, la redéfinition des priorités gouvernementales ainsi que l'arrivée de gestionnaires -voire de politiciens- à la tête d'institutions archivistiques. En résumé, tout un ensemble de facteurs dont les professionnels ont dû -et doivent encore- tenir compte quand ils font des choix et réorientent leur politique.

## 2 - Gouvernements et archives

### 2.1 - Le panorama européen

Il n'existe que quelques études panoramiques quant à la situation des archives dans les pays européens<sup>1</sup>. Encore faut-il signaler que ces rapports ne font pas le tour systématique de tous les pays européens mais se concentrent sur certains d'entre eux. Leur lecture permet de se faire une idée de la situation à un moment donné. Mais, il est bien difficile de dégager des

conclusions quant au mouvement en marche : la situation évolue de manière plus ou moins rapide selon les pays.

Les politiques publiques en matière d'archives sont menées par les gouvernements. D'abord par les instances au niveau national, mais aussi, ne l'oublions pas, selon les structures politiques et administratives en place, par d'autres échelons (Provinces, Etats, Länder, Municipalités, etc). Dans le cadre de ma communication, je me concentrerai plutôt sur le niveau national.

Les liens qu'entretiennent les gouvernements européens avec les archives sont très divers et souvent liés tout simplement à l'histoire du pays et à son développement. La carte de l'Europe a beaucoup changé si on la compare à différents moments de l'histoire. Certains pays, comme la France, l'Italie, le Royaume Uni et l'Espagne ont une longue tradition archivistique. D'autres, au contraire, font depuis peu des efforts dans ce domaine. C'est le cas par exemple de l'Albanie, pays créé en 1912, qui a consacré récemment beaucoup d'énergie pour ses archives, en mettant en place une législation, une infrastructure et en formant de jeunes archivistes, de la Finlande, qui a vu le jour après la Révolution russe de 1917 ou encore des pays baltes, indépendants depuis 1991.

## 2.2 - Des ressources

Les archives ne représentent pas une priorité dans les politiques publiques des différents pays européens. Ce constat n'a rien de surprenant ; il n'est pas propre à l'Europe. L'archivistique et la profession d'archiviste ne sont que rarement au premier plan des préoccupations des gouvernements. Traditionnellement, les archivistes sont reconnus pour leur savoir-faire en matière de constitution, conservation et diffusion du patrimoine. Les institutions pour lesquelles ils travaillent sont avant tout considérées comme des acteurs importants dans la constitution du patrimoine.

Il serait intéressant d'étudier à quel ministère les Archives nationales sont rattachées dans les différents pays européens et comment ce rattachement a évolué au cours du temps. Dans le même ordre d'idée, il serait fondamental d'étudier les Lois sur les archives et les autres Lois qui ont un lien avec les archives. Là aussi, les différences peuvent être encore importantes entre les pays européens.

Les archives disposent de budgets modestes et leurs ressources sont très souvent limitées, tant du point de vue de l'infrastructure, du personnel que des moyens technologiques à disposition. Une étude comparée des budgets dédiés aux archives dans les différents pays européens nous fournirait des informations certainement intéressantes. Les archives nationales de nombreux pays sont petites, surtout si on les compare aux autres services des administrations publiques. Quant à leur influence ou à leur poids dans les systèmes administratifs, il est assez faible en général. Ce qui leur vaut parfois de très mauvaises surprises lors de la réorganisation des structures étatiques et lors du choix des coupes budgétaires administrées aux services publics. Les archives sont rarement jugées comme vitales ou même importantes et, de ce fait, elles ne sont pas épargnées.

## 2.3 - Les attentes des gouvernements

Qu'attendent les gouvernements des archives et des archivistes ? Si cette question était directement posée aux dirigeants, que nous répondraient-ils ? Quelles seraient les différences entre les pays ou les régions d'Europe ? Les sensibilités, les priorités et les visions seraient-elles très différentes ?

A mon sens, dans cette Europe du XXI<sup>e</sup> siècle, les dirigeants concentrent leurs efforts sur trois axes :

- Le cadre légal et la « morale »
- La gestion
- Le patrimoine et la mémoire

Dans le premier axe, on peut regrouper tous les efforts faits par les gouvernements pour améliorer la « bonne gouvernance », la transparence administrative, la notion *d'accountability* et l'accès à l'information. Tous ces éléments influencent fortement sur la gestion des documents et des archives au sein des administrations publiques, comme dans les entreprises privées, car les retombées ne se limitent pas toujours à la sphère publique. Or, nous assistons depuis quelques années à l'éclosion de Lois et règlements de plus en plus nombreux liés aux domaines que je viens de citer. Les archivistes sont directement concernés ; ils doivent mettre en place les méthodes et instruments qui permettent de remplir les obligations fixées et assurer le bon fonctionnement du système.

Le second axe a trait plutôt aux efforts manifestes que font certains gouvernements pour améliorer la gestion de leur administration en général et la gestion de l'information en amont des archives historiques, dans les archives courantes et intermédiaires, en particulier. Si au Royaume Uni, sur le modèle américain, on trouve deux professions, les archivistes pour les archives définitives et les records managers pour les archives courantes et intermédiaires, ce n'est pas le cas dans la majorité des pays européens. Les archivistes sont encore souvent cantonnés aux seules archives historiques, attendant simplement les versements en provenance des services des administrations. La présence des archivistes dans la gestion des archives courantes et intermédiaires constitue toujours un défi d'actualité pour beaucoup de professionnels et d'institutions en Europe. Ils sont encore trop souvent absents de ces deux phases capitales. La place prise par la gestion des documents électroniques a rendu le problème encore plus sensible. Depuis quelques années, toutefois, des gouvernements prennent conscience de la nécessité de disposer de compétences professionnelles afin de gérer les archives dès leur création ou leur réception. Dans beaucoup de pays européens, maintenant, on confie la responsabilité de ce volet aux archivistes, soit de façon directe, en leur demandant d'être présents dans les services de l'Administration, soit de façon indirecte, en leur demandant de donner des consignes aux fonctionnaires. Toutefois, les progrès sont encore assez lents.

Finalement, le dernier axe est plus classique. Les gouvernements ont parfois renforcé leur volonté de conserver et de donner accès à leur mémoire nationale et institutionnelle. Ils insistent en particulier sur la diffusion. Dans ce contexte, les archives occupent une place de choix. Elles peuvent même constituer des « instruments » à la disposition du pouvoir dans certains cas, lorsque ce dernier en a besoin pour renforcer l'identité nationale, le sentiment d'appartenance et les particularités nationales.

### **3 - Un baromètre archivistique – ou les gagnants et les perdants**

Si on prend un peu de recul dans le temps, la situation des archives dans de nombreux pays d'Europe a changé. On constate depuis quelques années de forts mouvements qui ont pour conséquence que l'archivistique s'est développée dans certains pays, a stagné dans d'autres, voire même a régressé dans certains cas. Ces mouvements sont le résultat de la volonté des gouvernements et la traduction de celle-ci dans des choix. Rien n'est jamais acquis pour toujours. Dans le même sens, rien n'est perdu à jamais... Les archivistes vont devoir se battre pour faire leur place dans les politiques publiques européennes et être mises à l'ordre du jour. J'aimerais mettre en exergue quelques exemples qui se basent avant tout sur ma perception personnelle.

### 3.1 - Situations favorables

Parmi les pays qui me semblent progresser ces dernières années, j'aimerais en relever trois - parmi d'autres.

Le premier est celui du Royaume Uni où les Archives nationales en particulier ont développé une présence tant auprès du gouvernement que du citoyen, plus particulièrement par rapport au web, à la numérisation, au *e-government* et à la mise à disposition des documents. On sent une véritable volonté d'être présents sur ces différents thèmes et de se faire une place. Grâce au fond de la Lotterie nationale, les archives anglaises ont pu mettre sur pied de vastes programmes de description d'archives à travers tout le pays. On ne peut qu'être admiratif face à des réalisations comme *Access to Archives* (A2A) et *Archon*, qui permettent d'effectuer des recherches en ligne<sup>2</sup>.

Le cas de la Suède est plus difficile à appréhender à cause de l'obstacle que représente la langue. Toutefois, l'archivistique suédoise a déjà une longue tradition derrière elle et les réalisations récentes sont nombreuses. Nos collègues ont effectué des percées intéressantes par rapport à la création d'un registre national des créateurs de fonds et à l'archivage électronique par exemple. Le gouvernement suédois promeut la transparence totale et facilite grandement l'accès aux documents à travers ses différents organismes et ministères. C'est là l'une de ses priorités. Il faut rappeler que sa Loi sur la liberté de la presse remonte à 1766.

Le cas de la Catalogne est également intéressant. Le Gouvernement a fait des efforts importants ces trente dernières années en matière d'archives. Que ce soit au niveau de la législation, des édifices, du positionnement des archives, de la formation ou des programmes mis en place, l'archivistique catalane est en pleine expansion<sup>3</sup>. Le Gouvernement de la *Generalitat* n'a pas hésité à engager de nombreux professionnels dans les ministères afin d'améliorer la gestion des documents et de l'information.

Dans les trois cas, les institutions archivistiques ont reçu le plein appui des gouvernements. Ces derniers leur ont donné les moyens de réaliser la politique décidée en haut lieu. La vision de ce que doivent être les archives est claire et leur rôle est jugé comme étant important.

### 3.2 - Situations défavorables

A l'inverse, des pays où l'archivistique était plutôt florissante sont actuellement à la peine. Les gouvernements attendent des archives, comme des autres secteurs de leurs administrations, qu'elles ne fassent toujours plus avec des moyens limités, voire parfois avec

des moyens en nette diminution. Les archives n'échappent en effet par aux contraintes financières, voire politiques, fixées par les élus, qui tentent, tant bien que mal, de contenir ou réduire les dépenses publiques.

De nombreux collègues en Europe sont confrontés à des coupures budgétaires, au non renouvellement des postes libérés par des personnes qui partent à la retraite, à des infrastructures défaillantes et des perspectives d'avenir peu claires. Ils doivent gérer des crises, couper dans leurs prestations, rassurer leurs collaborateurs, chercher des financements auprès des privés, etc. Cette situation n'est pas propre bien sûr à l'Europe ; elle est courante dans notre profession.

Mais jusqu'à quel point un état ou une collectivité publique peut-il aller ? Ces entités ont des responsabilités qu'elles se doivent d'assumer. Or, les archives, comme les autres services, sont confrontés à des défis importants qui demanderaient des ressources supplémentaires. Pensons à la construction de nouveaux édifices, à la mise en place d'infrastructures informatiques nécessaires, aux masses toujours plus grandes de documents à évaluer et à traiter, aux demandes des citoyens et des chercheurs qui se diversifient, se précisent et dont l'attitude du « tout, tout de suite » a tendance à se généraliser. On ne peut pas à la fois demander un service public plus performant, plus à l'écoute de sa clientèle et à la pointe de la modernité sans lui donner les moyens adéquats.

Parmi les pays qui se trouvent actuellement dans une passe difficile, nous pouvons en citer deux, dont la situation est préoccupante depuis quelques temps, à des degrés divers. Je pense à l'Italie et à la France.

En Italie, le gouvernement de Silvio Berlusconi a laminé les archives ces dernières années. Coupes dans les budgets, blocage au niveau de l'engagement du personnel et autres mesures ont péjoré la situation des archivistes italiens et des institutions italiennes. Cela est d'autant plus préoccupant que l'Italie possède l'un des patrimoines les plus riches du monde en matière d'archives. La communauté professionnelle de la Péninsule a réagi à diverses reprises, mais sans grand résultat jusqu'à présent. Les archivistes italiens trouvent difficilement des relais au niveau des autorités, prêts à prendre à leur charge ce dossier et à défendre leurs intérêts.

En France, la préoccupation est un peu plus diffuse. Toutefois, dans un ouvrage récent, Bruno Delmas, Professeur d'archivistique contemporaine à l'Ecole Nationale des Chartes déclarait tout haut ce que peut-être certains de ses collègues pensaient tout bas<sup>4</sup>. Selon lui, l'archivistique française traverse une période difficile. Le soutien des autorités a tendance à s'affaiblir. Les murmures actuels autour d'une réorganisation du Ministère de la Culture auquel appartient la Direction des Archives de France n'a rien pour rassurer. Cette Direction pourrait bien se retrouver à un échelon moindre dans le Ministère. On peut légitimement se demander quel sera l'avenir de la profession et celui des institutions dans ce pays qui a tellement donné à l'archivistique. Il est bien dommage que les autorités ne mesurent pas le rôle fondamental qu'a joué la France à travers ces deux derniers siècles en matière de théorie et de pratique archivistiques. Pendant longtemps, l'archivistique française a été considérée comme un modèle. Loin de moi l'idée de dire que cette dernière est reléguée aux oubliettes, du reste un projet comme celui du nouveau bâtiment des Archives de France, prévu à Pierrefitte, est là pour nous le rappeler, mais force est de constater qu'elle n'a plus le même éclat que par le passé<sup>5</sup>.

Le fait que des grandes nations de l'archivistique souffrent a tout pour inquiéter les archivistes européens. A mon sens, les défaillances, que j'espère passagères, de certains gouvernements vis-à-vis de leurs institutions archivistiques, ne sont pas un bon signe pour les archivistes, non seulement des pays concernés, mais également pour ceux des autres pays. Si les archives de certains pays ont assumé un certain *leadership*, c'est en partie parce que leurs gouvernements les soutenaient jusqu'alors ; ce changement de cap ne donne pas de bonnes idées à tous les dirigeants de pays qui se questionnent quant à l'avenir de leurs institutions archivistiques, au rôle qu'elles doivent jouer, à la place des archives dans leurs administrations respectives et dans la société de demain. Dans un monde toujours plus global, les frontières ont tendance à s'atténuer et ce genre de mouvement finit par avoir des retombées souvent insoupçonnées.

On le voit, en Europe comme ailleurs, l'une des difficultés que rencontrent les archives finalement c'est celui de se maintenir au fil du temps. Or, les institutions archivistiques alternent des périodes de grâce et de disgrâce, en fonction des gouvernements élus, des priorités fixées et de la pression -éventuelle et plutôt rare- des citoyens. Rien n'est gagné, ni perdu d'avance. Rien n'est figé...

#### **4 - La collaboration européenne**

De nos jours, les politiques en matière d'archives ne se limitent plus aux seules frontières nationales. Ce temps-là est révolu. Il convient donc de dire quelques mots de la collaboration européenne dans ce domaine. Depuis quelques années, dans le sillage de la construction européenne, celle-ci se développe sur différents fronts. Nous ne pourrions pas entrer dans les détails pour toutes les initiatives citées, mais différents organismes travaillent sur le thème des archives.

Il faut souligner qu'il existe différents organes politiques en Europe. Certains sont plus connus que d'autres. On peut mentionner plus particulièrement le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et la Commission européenne.

Le Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1949, met l'accent sur la législation archivistique, l'ouverture des archives et la sauvegarde du patrimoine<sup>6</sup>. Il est à l'origine de recommandations relatives à l'accès aux archives et aux documents officiels, et apporte tant sa caution morale que son soutien financier à de nombreux colloques et programmes. Considérant que l'accès aux archives est l'un des éléments fondamentaux dans la consolidation de la démocratie à l'échelle européenne, le Conseil de l'Europe a défini la Recommandation R(2000)13<sup>7</sup>, premier standard intergouvernemental dans ce domaine. La recommandation repose sur une conviction : les citoyens ont droit à une représentation impartiale de leur histoire, fondée sur des sources authentiques, les archives. Sur cette base, Charles Kecskeméti, ancien Secrétaire général du Conseil International des Archives, a réalisé un travail de présentation fort utile, dans lequel il formule un ensemble de conseils à l'intention des fonctionnaires, des archivistes et des organisations civiles, pour la mise en œuvre de cette recommandation<sup>8</sup>.

De son côté, l'Union européenne, née le 7 février 1992, organisation qui succède à la Communauté économique européenne (CEE), ne demeure pas en reste ; elle s'implique également dans le domaine des archives, comme en témoignent la création d'un groupe d'experts au début des années 1990 à l'origine d'un rapport sur les archives dans l'Union européenne (1994) mentionnée plus haut, la publication d'une revue archivistique européenne, "INSAR" (courrier trimestriel européen des archives)<sup>9</sup>, ainsi que les directives et réflexions en

cours dans des domaines corollaires de celui des archives (Directive de 1995 sur la protection des données personnelles, Livre vert sur l'information dans le secteur public).

Le 6 mai 2003, le Conseil de l'Union européenne a adopté une «résolution relative aux archives dans les États membres». Suite à cette résolution, la Commission européenne a réuni un groupe d'experts dans le but d'examiner la situation des archives publiques dans l'Union européenne. Les travaux de ce groupe ont été achevés au cours de l'été 2004. En février 2005, la Commission a soumis un «Rapport sur les archives dans l'Union européenne élargie» au Conseil de l'Union Européenne. Ce document présente la situation des archives publiques dans les États membres ainsi que leur évolution probable pour les années à venir, en tenant compte également de l'élargissement de l'Union, avec l'entrée de nouveaux membres. Il propose des solutions en vue d'améliorer la gestion des documents et des archives. Il contient une série d'orientations qui visent à renforcer la coopération entre les archives<sup>10</sup>. De plus, il propose cinq axes de travail prioritaires pour les années à venir. Ces axes sont consacrés à :

- 1) La conservation des archives et la prévention des dommages qui leur sont occasionnés ;
- 2) Le renforcement de la coopération interdisciplinaire à l'échelle européenne en matière de documents et d'archives électroniques ;
- 3) La création et la maintenance d'un portail internet donnant accès aux documents et archives en Europe ;
- 4) La législation communautaire et nationale concernant la gestion des documents et des archives ainsi que l'accès à ces documents et à ces archives ;
- 5) Le vol de documents d'archives.

Soulignons l'effort particulier dédié à la gestion des documents électroniques. Le rapport d'experts européens publié en 1994 mettait l'accent sur le besoin d'établir une réflexion commune sur ce thème. Ce qui a débouché sur la création entre autre du DLM Forum<sup>11</sup>. Ce Forum organise une conférence européenne depuis 1996 sur une base régulière<sup>12</sup>. Cette année cette réunion se tient au mois de décembre à Toulouse. Parmi les réalisations, notons en particulier un modèle d'exigences pour l'organisation de l'archivage électronique, plus connu sous l'acronyme de MoReq<sup>13</sup>. Après le lancement d'une première version, la seconde a vu le jour en 2008 (MoReq2)<sup>14</sup>. Ce modèle est suivi par de nombreux gouvernements, le secteur privé et les prestataires de services.

A noter que depuis quelques années les Directeurs des archives nationales des pays de l'Union européenne et de quelques pays observateurs se retrouvent régulièrement dans le cadre d'un groupe baptisé « EBNA » (European Board of National Archivists). C'est le pays qui occupe la Présidence de l'Union européenne qui est l'hôte de cette rencontre pendant laquelle sont abordés des thèmes d'intérêt commun. Les Directeurs des archives nationales européennes se sont rencontrés en Slovénie au mois d'avril 2008 ; ils se reverront à Paris, plus tard cette année.

Les échanges ne se font pas exclusivement dans le cadre des institutions européennes du reste. On peut signaler qu'il existe une branche européenne au sein du Conseil International des Archives (ICA), baptisée EURBICA. Née en 2000, cette branche a pour philosophie de « (...) fédérer au niveau européen les activités menées par les diverses institutions nationales d'archives, de façon bi- ou multilatérale, pour construire un véritable réseau de partenaires oeuvrant auprès des organismes communautaires et européens pour aider au développement et à la promotion des archives »<sup>15</sup>. EURBICA met sur pied des projets qui ont pour centre de gravité l'Europe, comme la réalisation d'une base relative à la législation, d'une enquête sur

l'évaluation, d'un travail consacré à « former les formateurs » en matière de gestion des documents et d'un projet de définition des compétences professionnelles. Elle organise également une conférence européenne avec la collaboration de la Section des Associations professionnelles de records managers et d'archivistes du Conseil International des Archives (ICA/SPA) sur une base irrégulière. La prochaine édition se tiendra à Genève, en avril 2010.

Un autre chantier qui devrait être entamé en Europe est celui de la création d'un portail archivistique européen<sup>16</sup>. Il serait positif que les citoyens européens puissent bénéficier d'un tel instrument. Cette préoccupation rejoint la nécessité de développer l'utilisation des normes de description communes aux pays européens. Les efforts entrepris depuis de nombreuses années par l'ICA pour créer, diffuser et implanter les normes internationales de description, vont dans ce sens. Même si, pour le moment, le mouvement est encore quelque peu timide en Europe, la nécessité très claire de normaliser les pratiques se fait sentir, en particulier quand on cherche à créer des réseaux de description, à l'échelle nationale ou au-delà des frontières. La normalisation n'est pas toujours considérée favorablement par les traditions nationales sont parfois bien ancrées ; mais elle me paraît un pas nécessaire tant pour des questions d'échanges dans un monde globalisé, que d'assise professionnelle.

Un rapprochement est amorcé avec les bibliothèques dans le cadre de la Bibliothèque numérique européenne (European Digital Library), qui est un projet visant à unir les efforts et les initiatives en faveur de la numérisation des contenus des bibliothèques et des archives européennes et pour les exploiter en réseau<sup>17</sup>. L'EBNA a donné son appui à ce projet. Il vise à plus long terme la création d'un Portail des archives européennes dans lequel bien sûr les documents numérisés pourraient occuper une place importante<sup>18</sup>.

## **5 - Et l'avenir ?**

J'aimerais attirer l'attention sur trois questions : En premier lieu, quel bilan provisoire peut-on tirer de la situation qui prévaut actuellement en Europe ? En second lieu, ne peut-on pas considérer que les archivistes manquent de relais dans la société et auprès des dirigeants ? Leur visibilité est somme toute restreinte, ce qui a un impact sur les possibilités de développement de la profession en Europe. Finalement, la construction européenne, qui suit son petit bonhomme de chemin, ne poussera-t-elle pas les archivistes à créer une forme de modèle européen en matière archivistique ?

### **5.1 - Bilan**

Au final, quel regard pouvons-nous porter sur les politiques publiques archivistiques en Europe aujourd'hui ? Le bilan est mitigé à mon sens. Signes d'espoir, signes de stagnation et signes de régression sont autant visibles. L'histoire n'a jamais été linéaire. Il en va de même pour notre profession : elle demeure vulnérable aux phénomènes de modes, aux priorités politiques et à la conjoncture économique.

L'évolution de la société, du rôle des administrations publiques et de l'Etat, les percées technologiques et les demandes sociétales ont des conséquences marquées sur la place et le travail des institutions qui conservent des archives. On sent que certains sujets devront remonter dans la liste des priorités des archivistes européens ces prochaines années. A mon

sens, ils devront se profiler, plus et mieux qu'ils ne le font jusqu'à présent, dans des domaines comme :

- La législation
- L'accès à l'information
- Les technologies
- La gestion des archives courantes et intermédiaires dans les administrations
- La mise à disposition de l'information

Comme déjà mentionné, les archivistes devront aussi tenir compte des attentes des gouvernements. Certes, les archivistes ne maîtrisent pas tout. Loin de là. Certains facteurs ne dépendent pas des institutions archivistiques ou des archivistes. Le rôle des gouvernements est directement engagé. Par les moyens alloués, par les discours qu'ils tiennent, par leurs silences et par le poids qu'ils donnent aux archives, ils influencent de beaucoup la place des archives dans la société et dès lors le regard que peuvent porter leurs concitoyens sur cette matière. Toutefois, les archivistes eux-mêmes ont une responsabilité par leur attitude tant dans leur interaction quotidienne avec les citoyens, le personnel des administrations et la société au sens large. Faits, gestes et parole sont autant d'éléments qui contribuent à forger une image - positive comme négative- auprès de leurs interlocuteurs. Une image se construit sur la durée. A nous, professionnels, d'œuvrer pour infléchir l'avis de nos concitoyens et interlocuteurs par des actions, une attitude cohérente, responsable et solide.

## 5.2 - Des relais nécessaires

Nous sommes partiellement responsables de la fragilité de notre profession. A force de cultiver une certaine retenue, notre visibilité n'est pas assurée. Or, les archives ne sont pas un luxe mais bien une nécessité<sup>19</sup>. Quels sont les relais sur lesquels les archivistes peuvent compter ? Nos capacités de lobbying sont encore trop faibles. Peu d'institutions archivistiques peuvent compter sur l'appui d'une structure comme les *Amis des archives*. Les sociétés et associations de généalogistes peuvent constituer parfois d'excellents défenseurs de la cause des archives. Quant aux historiens, ils sont le plus souvent absents. Nous avons également encore du chemin à faire avec nos usagers en général. Le lobbying joue un rôle considérable de nos jours par rapport à toutes les politiques publiques. Les gouvernants sont sensibles aux prises de position de groupes constitués et de personnalités en faveur d'une cause ou une autre. C'est pendant des périodes de troubles que l'on mesure l'attachement des citoyens et des chercheurs à leurs institutions. Or, il faut reconnaître que les archives et les archivistes ne bénéficient que de peu de soutien.

Les archivistes peuvent-ils compter sur l'appui des citoyens en Europe ? La question est ouverte. Il faudrait déjà que le citoyen sache ce qu'est un archiviste, quelle est sa mission, pourquoi il est important de compter sur la collaboration de professionnels dans ce domaine. Or, jusqu'à présent, l'image des archivistes demeure plutôt floue dans le public.

Les médias peuvent être des alliés de poids parfois. Mais, dans le domaine des archives, ils ont tendance à s'intéresser souvent à des sujets que l'on pourrait qualifier de marginaux ou d'anecdotiques, voire même de se concentrer sur les thèmes sulfureux. On peut le regretter. Toutefois, certains thèmes sont maintenant mieux connus du grand public, comme, par exemple, la difficulté de conserver à long terme les documents électroniques, le fait que les archives audiovisuelles sont en danger du point de vue de leur conservation, que le support papier est fragile, que les archives manquent de place. Mais au-delà de ces quelques thèmes

récurrents, les messages de la profession ont de la peine à émerger et à être repris par les médias. Dès lors, l'une des préoccupations que nous pouvons avoir est de savoir comment rejoindre le public et l'intéresser à une cause qui n'est pas seulement celle des professionnels mais celle de tout citoyen qui croit à certaines valeurs qui devraient être respectées par les gouvernants. Les archivistes ont encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer, diversifier et renforcer leur communication. Ils devraient faire preuve de plus de vigueur, d'engagement et d'imagination s'ils veulent influencer le cours des choses.

### 5.3 – Vers un modèle européen ?

Avec le temps, va-t-on voir émerger des modèles européens de gestion des archives ou bien les traditions nationales vont-elles continuer à dicter le ton ? Les traditions archivistiques se comparent, se mélangent, s'opposent parfois, mais ne débouchent pas encore sur l'émergence d'une archivistique à proprement parler européenne. Cela est dû en partie au fait, que j'ai déjà souligné plus haut, que l'Europe, bien qu'étant un continent, n'en demeure pas moins une mosaïque.

Trop souvent même, des archivistes se reposent sur leurs lauriers, ils ne se tiennent pas au courant de ce qui se passe dans d'autres pays, même dans les pays voisins. Ils entrent dans une sorte de routine. En agissant de la sorte, de trop nombreux professionnels se coupent de possibilités de progresser et de se forger une culture archivistique plus ample et plus complète, nécessaire pour affronter sereinement les très nombreux défis que la profession doit relever aujourd'hui. La barrière des langues, les traditions administratives, les lois et règlements sont autant d'obstacles qui doivent être dépassés.

Existe-t-il une véritable politique européenne en matière d'archives qui pourrait favoriser cette émergence ? La réponse doit être nuancée. Les institutions européennes tentent d'harmoniser les législations comme les pratiques dans ce domaine comme dans d'autres ; cependant elles ne peuvent pas imposer une politique unique. La gestion des archives demeure du ressort de chaque gouvernement. A terme, on pourrait toutefois envisager un renforcement des normes européennes ou du moins d'un arsenal de recommandations que les différents pays pourraient s'engager à suivre. La construction européenne passe aussi par les archives... A quand donc une vraie politique publique commune des archives européennes ? Il sera donc intéressant de suivre les développements de ces prochaines années et de refaire un bilan dans une décennie par exemple.

### MOTS-CLES

Politique publique, Union Européenne, Coopération européenne  
Public Policy, European Union, European cooperation

---

<sup>1</sup> COMISIÓN EUROPEA, *Los Archivos en la Unión Europea*, Luxemburgo, Oficina de Publicaciones Oficiales de las Comunidades Europeas, 1994. On peut aussi consulter des rapports consacrés à un certain nombre de pays européens sur le site de l'INSAR (courrier trimestriel européen des archives) : [http://ec.europa.eu/transparency/archival\\_policy/insar/insar10/indexinsar10\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transparency/archival_policy/insar/insar10/indexinsar10_fr.htm) (consulté le 2 mai 2008).

- 
- <sup>2</sup> <http://www.a2a.org.uk/> et <http://www.nationalarchives.gov.uk/archon/> (consultés le 25 mai 2008).
- <sup>3</sup> Pour se faire une idée, on peut consulter la revue de l'association catalane des archivistes, *Lligall*.
- <sup>4</sup> Bruno DELMAS, *La société sans mémoire. Propos dissidents sur la politique des archives en France*, Paris, Bourin Editeur, 2006.
- <sup>5</sup> Pour ce projet, voir par exemple :  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/donnedieu/dossierarchives.html> (consulté le 25 mai 2008).
- <sup>6</sup> Pour en savoir plus sur cette institution : <http://www.coe.int/DefaultFR.asp> (consulté le 26 mai 2008).
- <sup>7</sup> <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=366099> (consulté le 3 mars 2008).
- <sup>8</sup> Charles KECSKEMETI, Ivan SZEKELY, *Access to Archives. A Handbook of Guidelines for Implementation of Recommendation No R(2000)13 on a European Policy on Access to Archives*, Strasbourg, Council on Europe, 2005. On peut aussi consulter Jaak VALGE et Birgit KIBAL, « Restrictions on Access to Archives and Records in Europe : A History and the Current Situation », *Journal of The Society of Archivists*, Vol.28, n.2, Octobre 2007, pp.193-214.
- <sup>9</sup> [http://ec.europa.eu/transparency/archival\\_policy/insar/insarindex\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transparency/archival_policy/insar/insarindex_fr.htm) (consulté le 26 mai 2008).
- <sup>10</sup> Pour en savoir plus : [http://ec.europa.eu/transparency/archival\\_policy/insar/insar10/8\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/transparency/archival_policy/insar/insar10/8_fr.htm) (consulté le 26 mai 2008).
- <sup>11</sup> DLM est l'acronyme de « Données Lisibles par Machines », puis, depuis 2002, de « Document Lifecycle Management ».
- <sup>12</sup> Sur l'histoire du DLM Forum : [http://dlmforum.typepad.com/History\\_of\\_DLM\\_Forum\\_and\\_MoReq.pdf](http://dlmforum.typepad.com/History_of_DLM_Forum_and_MoReq.pdf) (Consulté le 2 mars 2008).
- <sup>13</sup> MoReq est l'acronyme de « Model requirements for the management of electronic records ».
- <sup>14</sup> On peut charger ce Modèle : <http://www.moreq2.eu/downloads.htm> (consulté le 2 mars 2008).
- <sup>15</sup> [http://www.eurbica.org/sections/site\\_institutionnel/](http://www.eurbica.org/sections/site_institutionnel/) (consulté le 3 mars 2008).
- <sup>16</sup> William B : STOCKTING, « EU Internet Gateway/Portal : Introduction and Issues », in ARCHIVES D'ETAT DE POLOGNE, *VII<sup>e</sup> European Conference on Archives. Archivist : Profession of the Future in Europe*, Varsovie, Archives d'Etat de Pologne, 2006, pp.276-282.
- <sup>17</sup> <http://www.theeuropeanlibrary.org/portal/> (consulté le 26 mai 2008).
- <sup>18</sup> Recommandation du Bureau des Archivistes nationaux de l'Union Européenne :  
[http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/edl\\_french\\_v2.pdf](http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/edl_french_v2.pdf) (en français),  
[http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/edl\\_english\\_v2.pdf](http://www.nationalarchives.gov.uk/documents/edl_english_v2.pdf) (en anglais)
- <sup>19</sup> Pour reprendre le titre de deux textes parus en France et en Suisse, dans les années septante.